

OSAC : une année pour se structurer et être efficace

Concertation avec l'utilisateur – Compétences des collaborateurs – Efficacité de l'organisation et des moyens : la première année d'existence d'OSAC aura été celle de la transition et de la mise en œuvre de ses engagements avec pour objectif l'amélioration continue de l'efficacité de la surveillance et la réduction des redevances pour les usagers en 2013.

L'exercice 2011, exercice de transition, a permis d'assurer la continuité de la mission de surveillance et de mettre en place l'organisation, les structures et les principales procédures d'OSAC.

Concertation avec les usagers

La rigueur et l'objectivité du contrôle OSAC n'empêchent pas la concertation avec l'utilisateur pour une meilleure compréhension des rôles et des préoccupations réciproques. Dans cette optique, OSAC a créé le groupe de concertation et de coordination du contrôle technique aéronautique (GCCCTA) qui réunit les organisations représentatives des usagers et OSAC. Plusieurs groupes travaillent sur les méthodes de contrôle, la simplification des formules de redevances et sur des sujets spécifiques aux différentes activités sous surveillance.

Compétences des collaborateurs OSAC : création de la licence inspecteur

Le métier d'inspecteur OSAC est revalorisé par la création de la licence, par le suivi et le contrôle des compétences, par le contrôle interne de la qualité des Comptes Rendus d'Intervention de Surveillance (CRIS) et par le principe de la validité du CRIS.

Efficacité de l'organisation et des moyens

L'organisation des inspecteurs par « Pôles » de métiers homogènes permet d'assurer un traitement cohérent des usagers quelle que soit leur localisation. 6 pôles au total : Entretien Majors, Production Majors, Aviation Légère, Formation Licences, DOM/TOM et Organismes étrangers regroupant les organismes étrangers et Maintenance Review Board.

OSAC a également entrepris une analyse de fond des méthodes de travail débouchant sur une refonte et une simplification de l'ensemble des procédures et documents.

Dans le même temps, OSAC a lancé un programme de modernisation de son système d'information. Il sera fonctionnel d'ici fin 2012.

Le bon rapport/qualité prix

L'ensemble des moyens mis en œuvre pour améliorer l'efficacité de son organisation, la performance de son système d'information et maintenir le haut niveau de compétences de ses inspecteurs, permettra à OSAC de réduire ses coûts de fonctionnement et donc de réduire les redevances des usagers **à partir de 2013.**

La redevance des usagers

Déterminées par le Ministère des transports (arrêté du 23 mai 2010) les redevances sont calculées par une formule complexe prenant en compte différents paramètres en fonction du type d'utilisateur : Chiffre d'affaires pour les organismes de production, liste de flotte pour la gestion de la navigabilité (Part M), ou encore effectif et nombre de sites pour les organismes de maintenance (Part 145),...

Ainsi, la redevance d'aptitude au vol d'un aéronef en aviation générale est fonction de nombreux paramètres tels que :

- la motorisation
- l'appartenance à l'annexe 2
- le cycle d'examen de navigabilité
- la puissance maximale au décollage
- ...

Ex : Le renouvellement du certificat de navigabilité (CDN) d'un aéronef motorisé, exploité par un transporteur aérien non soumis à la redevance d'exploitant d'aéronef, non certifié CS 25/CS 29 ou code équivalent, relevant de l'annexe 2, ayant un cycle d'examen d'un an, et dont la puissance maximale au décollage est de 112 KWatts, coûte 407.97€ HT

Le montant de cette redevance est compris, dans la majorité des cas, entre 140 et 500 € HT

En concertation avec les usagers, OSAC cherche à simplifier ces formules afin de faire des propositions à la DGAC.

L'arrêté de redevances du 23 mai 2010 est disponible sur le site : osac.aero

A propos d'OSAC

OSAC (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile), filiale du groupe Apave, est habilité, par arrêté ministériel, à exercer des missions de contrôle technique de l'aviation civile. Avec plus de 150 collaborateurs qui couvrent le territoire français, OSAC exerce ses missions exclusives pour le compte de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ou en sous-traitance de celle-ci lorsqu'elle intervient pour l'agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) ainsi que pour d'autres administrations

contact :

Nadia ROBERT. Tél : 01 41 46 10 73

Mail : nadia.robert@osac.aero